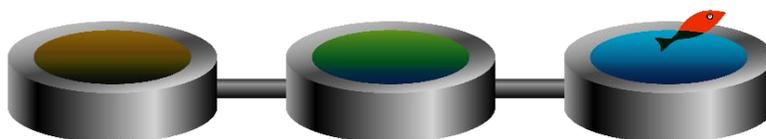


Service Public d'Assainissement

Rapport annuel sur le prix et la qualité

EXERCICE 2022



Document établi le 20/06/2023

1- Caractérisation technique du service public

- 1-1. Organisation administrative du service
- 1-2. Nombre d'abonnés au service
- 1-3. Volumes facturés
- 1-4. Conditions d'exploitation du service
- 1-5. Prestations assurées dans le cadre du service
- 1-6. Caractéristiques du réseau de collecte
- 1-7. Ouvrages d'épuration des eaux usées
- 1-8. Glossaire

2- Tarification et recettes du services

- 2-1. Méthode de tarification
- 2-2. Prix de l'assainissement collectif
- 2-3. Evolution

3- Indicateurs de performance du service

- 3-1. Indicateurs d'ordre général
- 3-2. Indicateurs spécifiques à la collecte
- 3-3. Indicateurs spécifiques à l'épuration

4- Financement

- 4-1. Compte administratif
- 4-2. Investissements réalisés
- 4-3. Programme pluriannuel de travaux

5- Actions de solidarité et de coopération décentralisée

- 5-1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité
- 5-2. Action de coopération décentralisée

6- Service Public d'Assainissement Non Collectif

- 6-1. Caractéristiques du service
- 6-2. Tarification du service
- 6-3. Contrôles réalisés
- 6-4. Indicateurs de performance
- 6-5. Compte administratif (détail SPANC)
- 6-6. Investissement(s)
- 6-7. Campagne de réhabilitation (ex Com Com Chénérailles)

ANNEXES

- A- Rapport annuel du délégataire - secteur affermé - Bellegarde en Marche
- B- Fiche de synthèse

1- Caractérisation technique du service public

1-1. Organisation administrative du service

Liste des communes membres de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine

Arfeuille Chatain	Crocq	Le Chauchet	Pontcharraud	Saint-Médard-la-Rochette
Auzances	Dontreix	Le Compas	Puy-Malsignat	Saint-Oradoux-près-Crocq
Basville	Flayat	Les Mars	Reterre	Saint-Pardoux-d'Arnet
Bellegarde en Marche	Fontanières	Lioux les Monges	Rougnat	Saint-Pardoux-les-Cards
Bosroger	Issoudun-Letrieix	Lupersat	Saint-Agnant-près-Crocq	
Brousse	La Chaussade	Mainsat	Saint-Bard	Saint Priest
Bussière Nouvelle	La Mazière-aux-Bons-Hommes		Saint-Chabrais	Saint Silvain Bellegarde
Champagnat	La Serre Bussière Vieille		Saint-Dizier-la-Tour	Sannat
Chard	La Villeneuve	Mautès	Saint Domet	Sermur
Charron	Lavaveix-les-Mines	Mérinchal	Saint-Georges-Nigremont	
Chénérailles	Le Chatelard	Peyrat-la-Nonière	Saint-Maurice-près-Crocq	

Pour l'exercice 2021 :

La compétence assainissement a été transférée à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine au 1er janvier 2018.

Pour les communes qui avaient transféré la compétence assainissement collectif et/ou non collectif au syndicat intercommunal d'adduction en eau potable et d'assainissement de la région de Crocq, ce mode de fonctionnement a été conservé.

ATTENTION, le présent RPQS ne concerne que le service à la charge de la Communauté de Communes du 1er janvier au 31 décembre 2022. Sont exclues les services dépendant du SIAEPA

Mode de gestion :

- L'ensemble du service d'assainissement collectif est géré en régie (secteurs disposant d'équipement).

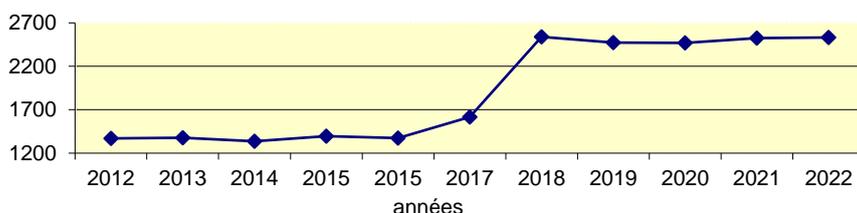
Les secteurs concernés sont :

Auzances	Fontanières	Reterre
Auzances - quartier de la route de Sarcelles	Lavaveix les Mines	Rougnat
Basville	Le Compas (Le Theil)	Saint Domet
Bellegarde en Marche	Les Mars	Saint Médard-la-Rochette (fourneaux)
Champagnat - bourg et quartier de codechamp	Lupersat	Sannat
Chard	Mainsat	Sermur
Chénérailles	Mérinchal	
Dontreix	Peyrat la Nonière	

1-2. Nombre d'abonnés

Communes	2012	2013	2014	2015	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moy	
Auzances	677	687	680	679	651	793	657	650	635	636	652	672	652
Basville							42	42	37	36	36	39	36
Bellegarde en Marche	226	226	185	227	231	164	337	221	218	218	216	224	216
Champagnat	52	50	52	37	30	61	51	50	50	54	48	49	48
Chard	13	12	12	12	11	15	10	11	11	14	13	12	13
Chénérailles							372	375	383	381	377	378	377
Dontreix	15	15	15	15	15	15	37	36	36	38	37	27	37
Fontanières	86	89	77	81	85	97	84	81	81	73	84	83	84
Lavaveix les Mines							434	417	417	432	427	425	427
Le Compas										16	15	16	15
Les Mars				27	31	37	33	32	32	33	29	32	29
Lupersat	39	38	39	39	40	46	37	38	38	37	33	39	33
Mainsat	119	120	108	114	114	179	65	109	113	110	115	115	115
Mérinchal							134	147	145	145	150	144	150
Peyrat la Nonière							91	93	97	99	98	96	98
Reterre										28	25	27	25
Rougnat	49	47	46	46	44	74	24	47	47	45	44	47	44
Saint Domet	26	27	28	27	28	28	25	25	25	25	26	26	26
Saint Médard la Rochette							12	11	11	9	9	10	8.8
Sannat	68	68	68	66	66	78	68	65	65	68	69	68	69
Sermur			27	26	26	29	26	26	28	27	29	27	29
TOTAL	1370	1379	1337	1396	1372	1616	2539	2474	2468	2524	2533	2555	

Abonnés au service



Attention, il apparaît des incohérences sur les données 2017-2018, probablement liées aux modifications de mode de gestion et de fonctionnement du prestataire en charge de la facturation (SUEZ)

Notes : Le nombre d'abonnés au service de l'année considérée est connu avec un décalage suivant la date de facturation. Les données du tableau ci-dessus correspondent donc au nombre d'abonnements facturés l'année considérée (abonnés de l'année précédente). En cas de retard de facturation, les données sont estimées.

A noter une forte augmentation du nombre d'abonnés liée à l'intégration de 6 services en 2018 suite à la fusion. Depuis on constate une remontée du nombre d'abonné à compter de 2022.

Communes	Population				Nombre de logt	Tx de résidence		
	Totale	Dont A.C.	Majorée*	Dont A.C.		Principales	Secondaires	Vacantes
Auzances	1211	986	1290	1050	801	74.6%	9.9%	15.5%
Basville	162	35	216	46	169	48.0%	32.0%	20.0%
Bellegarde en Marche	409	308	489	368	287	58.9%	27.9%	13.2%
Champagnat	469	60	604	77	375	56.9%	35.9%	7.2%
Chard	208	19	246	22	146	59.6%	25.7%	14.7%
Chénérailles	757	511	817	551	559	70.8%	10.7%	18.5%
Dontreix	421	43	529	54	367	52.3%	29.3%	18.4%
Fontanières	248	114	309	142	184	60.3%	33.2%	6.5%
Lavaveix les Mines	651	495	721	548	561	60.6%	12.5%	26.9%
Le Compas	203		266	0	186	53.0%	33.9%	13.1%
Les Mars	191	32	246	41	172	58.4%	32.2%	9.4%
Lupersat	300	34	390	44	296	50.3%	30.4%	19.3%
Mainsat	553	127	700	161	499	49.8%	29.4%	20.8%
Mérinchal	703	184	847	222	573	61.0%	25.1%	13.9%
Peyrat la Nonière	429	112	511	134	375	58.1%	21.8%	20.1%
Reterre	284		329	0	202	62.8%	22.1%	15.1%
Rougnat	489	51	673	70	427	56.4%	43.0%	0.6%
Saint Domet	172	26	216	33	174	50.5%	25.0%	24.5%
Saint Medard la Rochette	575	10	689	13	483	58.9%	23.6%	17.5%
Sannat	337	75	441	98	310	56.2%	33.5%	10.3%
Sermur	125	25	178	35	145	44.1%	36.4%	19.5%
TOTAL Com Com	13476	3245	16628	3708	11544	56.8%	27.3%	15.9%

(hors siaepa)

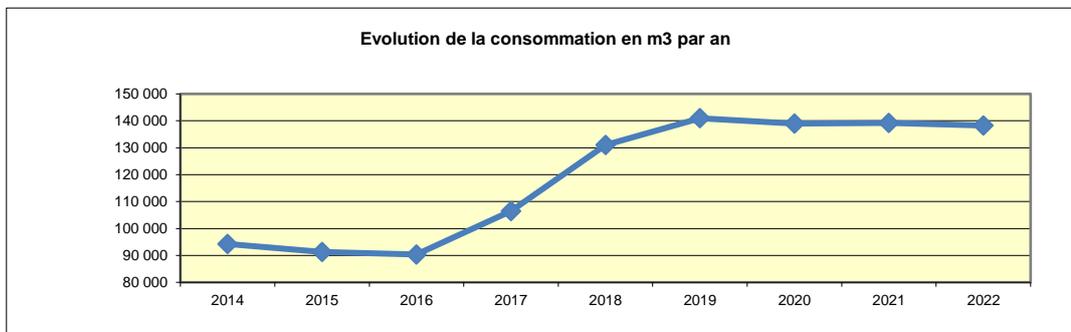
* population + 1 habitant par résidence secondaire et par place de caravane destinée à l'accueil des gens du voyage.

Source : INSEE

A.C. : Assainissement collectif

1-3. Volumes facturés

Communes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Auzances	46 861	45 891	44 621	51 907	32 573	34 849	35 196	33 574	33 854	33 854
Basville					0	1 781	1 391	1 818	2 114	2 114
Bellegarde en Marche	17 931	15 912	16 539	16 753	15 595	14 634	14 240	14 206	14 544	14 544
Champagnat	3 622	3 262	3 641	4 107	3 484	3 630	3 602	2 773	2 977	2 977
Chard	696	890	679	906	422	420	420	445	442	442
Chénérailles					22 634	24 086	22 973	22 009	22 448	22 448
Dontreix	450	440	430	460	2 198	1 920	1 920	2 460	2 087	2 087
Fontanières	5 675	6 090	4 889	5 858	4 458	4 293	4 766	4 260	4 659	4 659
Lavaveix les Mines					23 132	21 502	21 502	25 389	23 378	23 378
Le Compas								527	498	498
Les Mars	0	801	1 066	1 722	1 523	1 100	1 174	1 239	1 436	1 436
Lupersat	2 284	1 847	2 477	2 424	1 396	1 377	1 377	1 430	1 440	1 440
Mainsat	9 763	9 558	9 087	14 201	5 158	8 412	8 333	8 467	6 950	6 950
Mérinchal					7 220	8 954	7 345	7 346	7 217	7 217
Peyrat la Nonière					5 561	4 436	4 980	5 062	5 178	5 178
Reterre								1 105	1 076	1 076
Rougnat	2 061	2 094	1 898	3 034	1 144	2 093	2 079	2 512	2 271	2 271
Saint Domet	1 466	1 118	1 404	924	1 157	3 574	3 636	1 253	971	971
Saint Medard la Rochette					0	695	689	361	351	351
Sannat	2 814	2 973	3 124	3 570	2 879	2 429	2 542	2 496	3 754	3 754
Sermur	593	430	502	570	561	770	867	494	597	597
TOTAL	94 216	91 306	90 357	106 436	131 095	140 955	139 032	139 227	138 242	

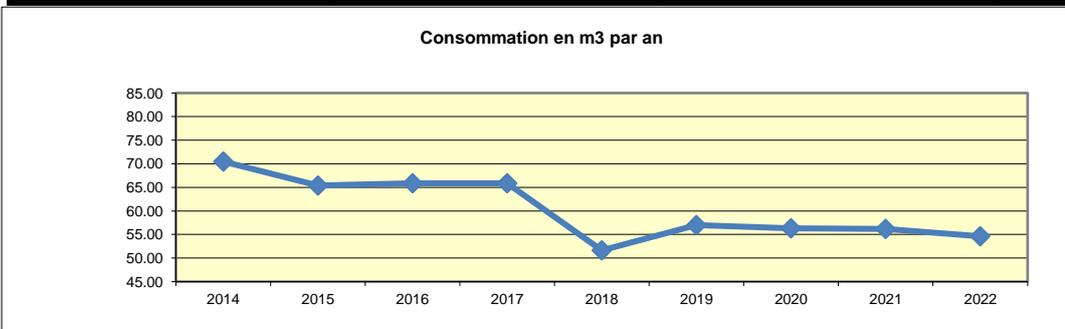


Attention, il apparait des incohérences sur les données 2017-2018, probablement liées aux modifications de mode de gestion et de fonctionnement du prestataire en charge de la facturation (SUEZ)

Note : La consommation facturée de l'année considérée est connue avec un décalage dans le temps suivant la date de facturation. Les données du tableau ci-dessus correspondent donc aux consommations encaissées l'année considérée (consommations de l'année précédente ou estimée lorsque la facturation n'a pas encore eu lieu).

Evolution du nombre de m3 facturé par abonné

Communes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Auzances	69	68	69	65	50	54	55	53	52
Basville							38	51	59
Bellegarde en Marche	97	70	72	102	46	66	65	65	67
Champagnat	70	88	121	67	68	73	72	51	62
Chard	58	74	62	60	42	38	38	32	34
Chénérailles						64	60	58	60
Dontreix		29	29	31	59	53	53	65	56
Fontanières	74	75	58	60	53	53	59	59	55
Lavaveix les Mines						52	52	59	55
Le Compas									33
Les Mars					46	35	37	38	50
Lupersat	59	47	62	53	38	36	37	38	44
Mainsat	90	84	80	79	79	77	74	77	60
Mérinchal						61	51	51	48
Peyrat la Nonière						48	51	51	53
Reterre									43
Rougnat	45	46	43	41	48	45	44	56	51
Saint Domet	52	41	50	33	46	143	145	50	37
Saint Medard la Rochette							63	40	40
Sannat	41	45	47	46	42	38	39	36	54
Sermur		17	19	20	22	30	31	19	21
TOTAL	70.47	65.41	65.86	65.86	51.63	56.99	56.33	56.17	54.59
Moyenne / 3 ans		67.24			58.16			55.69	



Depuis 2014 on enregistre une diminution supérieure à 1.7 m3/an et par abonné.

Rappel : les simulations tarifaires en préambule à la délibération n°2021-190, sont établies sur la base d'une consommation à l'horizon de 2025 de 53.31 m3/abonné (133648 m3 pour 2507 abonnés)

1-4. Conditions d'exploitation du service

- Le service a été exploité en régie par le personnel intercommunal pour les services de l'ancien territoire "communauté de communes Auzances Bellegarde" et par les agents communaux (via des conventions de mise à disposition) pour les services de Basville - Chénérailles - Lavaveix les Mines - Mérinchal - Peyrat la Nonière - & - Saint Medard la Rochette. A noter qu'à compter de la mi-juillet, l'exploitation de la station de Chénérailles a été reprise en partie par la Communauté de Communes.

Accusé de réception en préfecture
063-20037593-20231010-2023-194-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023

1-5. Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité prend en charge :

- La gestion du service : le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations.
- La gestion des abonnés du service : accueil des usagers, traitement des doléances
- L'entretien de l'ensemble des ouvrages
- Le renouvellement de l'ensemble des ouvrages

Par ailleurs, la facturation du service, à l'exception des services de Basville, Chénérailles, Dontreix, Lavaveix les mines, Mérinchal et Saint Médard la Rochette est assurée par la société SUEZ exploitante du service d'adduction en eau potable. Une convention lie les deux parties.

Pour le service de Mérinchal, la facturation était faite par la société VEOLIA, exploitante du service d'adduction en eau potable (SIAEPA de la région de Crocq) jusqu'au mois de juillet.

Pour les autres services, la facturation est faite par la Communauté de Communes (personnel propre ou mis à disposition).

1-6. Caractéristiques du réseau de collecte

Commune	Linéaire en kilomètre							
	Réseau séparatif				Réseau unitaire		Refolement	
	eaux usées		Pluviales		2021	2022	2021	2022
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Auzances	3.85	3.91	5.72	5.72	8.5	8.5	0	0
Basville					1.5	1.5		
Bellegarde en Marche	3.91	3.91	3.11	3.11	1.47	1.47	0.38	0.38
Champagnat	2.4	2.4	0.5	0.5	0	0	0	0
Chard	0.54	0.54	0.6	0.6	0	0	0	0
Chénérailles	2.05	2.05	1.28	1.28	5.39	5.39	0.87	0.87
Dontreix	0	0	0.08	0.08	1.65	1.65	0	0
Fontanières	0	0	0.7	0.7	2.5	2.5	0	0
Lavaveix les mines	9.17	9.17	6.08	6.08	3.93	3.93	0.02	0.02
Le Compas	0.56	0.56	0.1	0.1	0	0	0.16	0.16
Les Mars	1.52	1.52	0.35	0.35	0	0	0	0
Lupersat	0.14	0.14	0.2	0.2	1.4	1.4	0.15	0.15
Mainsat	2.9	2.9	2.7	2.7	0	0	0	0
Mérinchal	3.75	3.75	2.6	2.7	1.05	1.05	0.23	0.24
Peyrat la Nonière	2.5	2.5	1.5	1.5	0	0	0	0
Reterre	0.82	0.82	0.49	0.49	0	0	0.15	0.15
Rougnat	0	0	0	0	2.12	2.12	0	0
Saint Domet	0.34	0.34	0.09	0.09	0.8	0.8	0	0
St Medard la Rochette	0.34	0.34						
Sannat	1.8	1.8	1.1	1.1	0	0	0	0
Sermur	0.67	0.67	0	0	0	0	0.12	0.12
TOTAL	37.26	37.3	27.2	27.3	30.3	30.3	2.08	2.09

69.7 km de réseau "eaux usées"

Les linéaires inscrits dans le tableau ci-dessus sont en grande partie estimés. L'ensemble du réseau n'ayant pas fait l'objet d'un récolement précis.

Des mises à jour sont réalisées ponctuellement. Ce qui explique des variations de données même les années où aucun chantier n'a été réalisé.

1-7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

22 ouvrages d'épuration étaient gérés par la communauté de communes au 31 décembre 2021.

Ces stations font l'objet d'une autosurveillance comprenant des analyses hebdomadaires des eaux traitées sur les paramètres ammonium (NH₄), Nitrate(NO₃) et Phosphate (PO₄).

Des bilans de fonctionnement sont réalisés selon les périodicités définies par l'arrêté du 21 juillet 2015. Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration de la Creuse (SATESE 23) réalise ces contrôles.

Le SATESE 23 effectue également des visites ponctuelles avec analyses complémentaires aux analyses hebdomadaires d'autosurveillance.

Rappel sur la réglementation :

- Performance minimale des stations d'épuration des agglomérations devant traiter une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 120 kg / jour de DBO5.

(soit inférieure ou égale à 2000 équivalents habitant - EH.)

Paramètres.	Concentration à ne pas dépasser.	Rendement minimum à atteindre	Concentration rédhibitoire
DBO5	35 mg/L	60%	70 mg/L
DCO	200 mg/L	60%	400 mg/L
MES		50%	85 mg/L
Pour le paramètre DBO5 les performances sont à respecter soit en concentration soit en rendement.			

A noter que des objectifs supérieures peuvent être fixés dans l'arrêté d'autorisation ou de déclaration de la station d'épuration concernée.

- Fréquence minimale de réalisation des contrôles* d'autosurveillance des stations d'épuration dont la capacité de traitement est inférieure ou égale à 120 kg/j de DBO5.

* contrôles visant à déterminer la performance des ouvrages d'épuration et d'une durée de 24 heures. Les paramètres à analyser sont définis à l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Capacité de la station en kg /j de DBO5	< ou = 12	> à 12 < ou = 30	> à 30 < ou = 60	> à 60 < à 120
Nombre de contrôles	0	1 tous les 2 ans	1 par an	2 par an

N.B. : 12 kg/j de DBO5 = 200 équivalents habitant, 30 = 500, 60 = 1000 et 120 = 2000.

Les stations d'épuration :

A noter que les productions de boues des stations de type lagunage naturel ne sont données que lorsqu'une vidange a eu lieu. Soit environ tous les 10 ans pour le premier bassin et environ tous les 20 ans pour les autres bassins.

Note : la production de boues théorique est calculée sur la base de 40 g de matières sèches par habitant et par jour

● Station d'épuration d'Auzances - Quartier route de Sarcelles

Type : Lagunage naturel 3 bassins

Commune d'implantation : AUZANCES

Lieu dit : Coux - Parc animalier.

Capacité Nominale : 199 équivalents habitant soit 11.9 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : nov-06

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
11/06/2008	159	13	87	74	94	67	100	BEAU
10/03/2009	25	2	93	79	83	85	71	BEAU
24/03/2011	31	3	32	50	7	70	32	HUMIDE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.31)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Entretien et exploitation satisfaisant.

Les géo-membranes des bassins sont percées et cloquées. L'eau part en infiltration dans le sol.

Il n'y a donc aucun rejet vers le milieu récepteur.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-134-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023

● **Station d'épuration d'Auzances - Bourg**

Type : Boues activées - Aération prolongée

Commune d'implantation : AUZANCES

Lieu dit : Route du Moulin Pointu

Capacité Nominale : 1200 *équivalents habitant soit 72 kg/jour de DBO5

*Liée au fonctionnement d'un abattoir fermé en 2000 - Capacité de référence 1200 équivalents habitant.

Date de mise en service : janv-77

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
10/03/2009	55	15	96.6	87.7	92.7	67.7	49.8	BEAU
06/04/2010	92	44	95	10	68	85	62	BEAU
01/10/2012	25	13	98	86	96	96	36	BEAU
24/09/2013	21	14	99	94	96	90	59	BEAU
09/04/2014	49	8	91	62	81	22	78	BEAU
09/06/2015	26	19	99	94	98	72	67	BEAU
19/04/2016	48.8	3.9	70	28	46	56	0	PLUIE
05/12/2017	70.3	7.9	92	69	77	85	77	NEIGE
<i>Objectifs fixés par l'arrêté d'autorisation</i>			91	92	80	93	91	
24/02/2019	61	28	97	90	90	91	57	HUMIDE
16/09/2020	16	26	97	89	97	96	34	BEAU
03/12/2020	136.5	36.8	84	69	89	71	24	PLUIE
27/04/2021	71	67	98	92	95	58	72	PLUIE
02/08/2021	78	33	92	70	93	89	2	BEAU
08/08/2022	133	32.5	90	67	96	81	33	BEAU
08/08/2022	23.5	100.5	99	96	99	97	65	BEAU

Note : arrivée d'eaux claires (pluie) d'où résultat incohérent pour 2016

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :

Tonnes de matières sèches 17.5 (Probablement surévalué) (théorique : 10.97)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Pas d'amélioration notable de l'exploitation.

Niveau de fonctionnement inférieur aux attentes.

Une liste de défaut encore conséquente pour un ouvrage neuf avec des équipements déjà hors services ou non fiables.

Non-conformité du rejet.

L'étude diagnostique du réseau doit être révisée et complétée d'une étude "eaux pluviales".

● **Station d'épuration de Basville**

Type : Lagunage naturel 2 bassins

Commune d'implantation : BASVILLE

Lieu dit : Bourg

Capacité Nominale : 160 équivalents habitant soit 9 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 1989

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
04/11/2010	15	3				82	82	
10/04/2012	146	39				70	61	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 1.05)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Amélioration de l'exploitation et de l'entretien.

Etat structurel des prétraitements moyen.

Prévoir le curage des bassins.

Berges dégradées par les ragondins.

Occlusion du moine du premier bassin générant un rejet par le trop plein de celui-ci. Le second est uniquement alimenté par des eaux de sources.

Les bassins sont couverts de lentilles. Leur élimination favoriserait la qualité du traitement.

Formation d'un affaissement ponctuel de la berge du second bassin à reprendre lors du curage.

Pour ce qui est de la capacité épuratrice de la station, une analyse de sortie a montré un rejet conforme aux normes en vigueur.

● Station d'épuration de Bellegarde en Marche

Type : Boues activées - Aération prolongée

Commune d'implantation : Bellegarde en Marche

Lieu dit : Chemin de l'abattoir.

Capacité Nominale : 500 équivalents habitant soit 30 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 1975

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
24/08/2010	107	75	85	77	65	72		SEC
11/08/2011	150	225	95	84	78	54		SEC
20/09/2013	77	52	98	92	96	79		SEC
02/02/2015	251	43	91	79	91	90		PLUIE
10/05/2017	123	40	97	89	95	56	60	BEAU
21/10/2019	207	33	87	69	81	74	27	PLUIE
03/05/2021	64	19	53	46	75	0	0	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 1.55 (théorique : 4.85)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Fonctionnement normal du poste de refoulement, réparer la seconde pompe.

Station d'épuration vétuste. Le génie civil est dégradé.

Exploitation et entretien satisfaisant.

Le débit entrant dans la station est très important perturbant son fonctionnement (160 % du nominal)

La turbine du bassin d'aération est à changer.

Fort moussage en surface du clarificateur lié à un taux de boues trop élevé.

Difficulté majeure de gestion de la filière boue (1.6 T de MS extraite pour 4.5 T théorique).

Des travaux réseaux sont à effectuer et il est demandé par l'Agence un diagnostic pluviale.

La station est à réhabiliter.

● Station d'épuration de Champagnat

Type : Boues activées - Aération prolongée

Commune d'implantation : CHAMPAGNAT

Lieu dit : Route de la Prade - RD40

Capacité Nominale : 333 équivalents habitant soit 19.98 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : juil-81

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
28/02/2007	59	84	99	98	99	95	75	HUMIDE
13/10/2009	8	37	99	99	99	99	86	HUMIDE
17/05/2011	36	28	99	95	99	93	72	HUMIDE
25/07/2013	31	75	98	96	98	79	75	HUMIDE
20/07/2015	20	28	> 99	95	98	95	0	HUMIDE
20/12/2017	67	23	98	85	95	77	60	HUMIDE
06/11/2019	100	25	89	71	75	87	17	HUMIDE
11/05/2021	20	16	99	90	97	97	39	HUMIDE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 0.99 (théorique : 0.99)

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-134-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 10/10/2023

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien et l'exploitation sont satisfaisant.
Extractions de boues régulières et production satisfaisante
Changer le clifford
Les résultats d'analyses sont conformes à la réglementation.

• **Station d'épuration de Chard**

Type : Filtre à sable enterré
Commune d'implantation : CHARD
Lieu dit : Le bourg
Capacité Nominale : 80 équivalents habitant soit 4.8 kg/jour de DBO5
Date de mise en service : août-08

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
18/05/2010	13	4	98	92	96	96		HUMIDE
03/09/2012	25	31	98	90	76	65		CHAUD

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :
Pas d'évacuation en 2021 - en attente devis fournitures pour réparer la chasse (théorique : 0.15)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Entretien satisfaisant et exploitation à améliorer.
La chasse d'alimentation des filtres est toujours en dysfonctionnement.
Le rejet répond aux exigences réglementaires mais présente une pollution azotée marquée.
Le milieu récepteur n'est pas impacté visuellement.

• **Station d'épuration de Chénéraillles**

Type : Boues activées - Aération prolongée
Commune d'implantation : CHENERAILLES
Lieu dit : Chemin de la croix Champagne
Capacité Nominale : 1650 *équivalents habitant soit 98 kg/jour de DBO5
*Lée au fonctionnement d'un abattoir fermé en 2000 - Capacité de référence 1200 équivalents habitant.
Date de mise en service : févr-80

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
07/05/2015	96	44	98.8	94.5	99	96.3	61.1	SEC
24/09/2015	39	10	97.7	86.2	88.5	88.7	0	SEC
18/05/2016	158	25	96.3	86.4	98.6	99.6	59.1	SEC
17/08/2016	29	16	99	95.9	98.1	97.8	9.79	SEC
03/05/2017	53	9	96.7	84.9	95.6	94.5	-	SEC
30/11/2017	146	23	96.4	83.2	97.2	96.5	35.6	SEC
02/08/2018	34	22	99.1	95.5	98.6	96.9	89.6	SEC
06/12/2018	71	31	97	85	91	91	11	SEC
18/09/2019	66	96	100	98	99	98	75	BEAU
22/10/2019	225	11	85	48	81	86	0	PLUIE
30/06/2020	195	40	96	82.5	88.5	96.9	17.6	BEAU
24/11/2020	144	43.5	98	91	95	96	65	BEAU
19/05/2021	119	22	97	89	93	95	53	PLUIE
09/08/2021	76	16	97	87	95	93	70	
14/03/2022	172	15.9	94	76	92	94	35	HUMIDE
20/07/2022	60.5	12.6	97	88	98	96	26	HUMIDE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :
Tonnes de matières sèches 5.7 (théorique : 7.48)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Rendre accessible le déversoir d'orage chemin du portet.
Augmenter la fréquence de nettoyage des postes (de une fois par an actuellement à 4)
Forte arrivée d'eau claire parasite en entrée de station.
Début d'année avec une exploitation défaillante et des départs de boues conséquents, il a été demandé à la com com de reprendre l'exploitation de la station.
Amélioration de l'exploitation en juin. Il s'agit d'une station vétuste.
Réparer la cloison siphonide.
Le rejet était conforme à la réglementation lors des bilans 24 h.

• **Station d'épuration de Dontreix**

Type : Lagunage naturel 2 bassins
Commune d'implantation : DONTREIX
Lieu dit : Le Bourg RD4
Capacité Nominale : 120 équivalents habitant soit 7.2 kg/jour de DBO5
Date de mise en service : sept-10
Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité : (aucun réalisé au 31/12/10)

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.70)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Le projet d'extension du système de collecte n'est pas retenu comme prioritaire au titre de l'année 2023.
Entretien et exploitation satisfaisants.
Réaliser une étude bathymétrique.
Rejet conforme et le milieu récepteur est en bon état visuellement.

• **Station d'épuration de Fontanières**

Type : Lagunage naturel 2 bassins
Commune d'implantation : FONTANIERES
Lieu dit : Route de Frédeval.
Capacité Nominale : 250 équivalents habitant soit 15 kg/jour de DBO5
Date de mise en service : 1999
Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
24/08/2005	51	17	84	67	71	82	100	SEC
26/09/2007	189	67	81	63	49	37	33	PLUIE
04/11/2008	76	36	85	68	70	64	50	BEAU
26/05/2009	159	77	95	90	92	84	82	BEAU
10/06/2011	108	41	Rendement 100 % - Pas de rejet.					BEAU
08/07/2013	103	44	87	73	53	85	80	BEAU
08/07/2015	39	53	96	90	98	82	63	CHAUD
24/04/2017	53	19	91	72	87	86	62	BEAU
23/10/2019	884	22	70	49	50	0	0	PLUIE
04/10/2021	153	21	89	65	62	46	24	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 1.55)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien (eco pâturage) et l'exploitation sont satisfaisants.
Le diagnostic est terminé.
La partie prétraitement est bien exploitée.
Les deux bassins de lagunage ont les berges dégradées par les ragondins. La régulation de ce nuisible doit être mise en place toute l'année. Les berges doivent faire l'objet d'un enrochement de restructuration. Un trou se forme au niveau du moine d'entrée de la seconde lagune.
Les berges sont à reprendre (dégradées par les ragondins).
Forte présence de lentilles perturbant le traitement.
Le rejet est de bonne qualité et n'impacte pas le milieu récepteur.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-134-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023

● **Station d'épuration de Lavaveix les mines**

Type : Lagunage naturel 3 bassins
 Commune d'implantation : LAVAVEIX LES MINES
 Lieu dit : Rue du stade
 Capacité Nominale : 1000 équivalents habitant soit 54 kg/jour de DBO5
 Date de mise en service : 2000

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
30/06/2011	46	43	89	78	94	88	66	CHAUD
01/10/2012	61	47	87	75	89	84	62	SEC
12/06/2013	78	23	89	72	86	68	67	HUMIDE
16/06/2014	73	30	79	66	46	75		BEAU
23/03/2015	86	17	70	62	79	50		HUMIDE
30/05/2016	142	8	30	0	32	28	0	PLUIE
13/03/2017	62	8	93	68	97	55	45	HUMIDE
26/09/2018	100	36	100	100	100	100	100	SEC
04/09/2019	58	26	91	71	81	81	56	BEAU
20/11/2019	100	17	92	73	48	32	0	FROID
02/07/2020	52	39	99	91.2	81.2	84.4	83.5	BEAU
26/11/2020	98	42	98	92	93	70	67	BEAU
29/03/2022	115	30.5	97	77	97	70	53	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 7.79)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

- Lancer le diagnostic réseau et station.
- Lancer l'étude bathymétrique en vue du curage de la lagune.
- Le site est entretenu par éco pâturage.
- Mettre en place un relevé d'index du poste de refoulement.
- Les berges du second bassin sont fortement dégradées par les ragondins.
- Le 3ème bassin est en bon état et fonctionne bien.
- Le rejet répond aux exigences réglementaires.
- Le milieu récepteur est en bon état.

● **Station d'épuration de Le Theil**

Type : Filtre planté de roseaux
 Commune d'implantation : LE COMPAS
 Lieu dit : Le Theil
 Capacité Nominale : 60 équivalents habitant soit 3.6 kg/jour de DBO5
 Date de mise en service : 2017

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.17)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

- Mettre en place un entretien régulier d'urgence
- Réparer le compteur de bâchées.
- Réparer la pompe n°2.
- Le rejet est conforme aux attentes réglementaires et le milieu récepteur en bon état.

● **Station d'épuration de Les Mars**

Type : Filtre planté de roseaux
 Commune d'implantation : LES MARS
 Lieu dit : Le bourg - Les Chiroux
 Capacité Nominale : 135 équivalents habitant soit 8.1 kg/jour de DBO5
 Date de mise en service : janv-12

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Accusé de réception en préfecture
 023-200067593-20231010-2023-134-DE
 Date de télétransmission : 16/10/2023
 Date de réception préfecture : 16/10/2023

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
17/09/2012	18	9	98	92	85	96	51	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.48)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien et l'exploitation sont satisfaisants.
Le fonctionnement global de la station est bon.
Le rejet est de bonne qualité et le milieu récepteur est en bon état.

● **Station d'épuration de Lupersat**

Type : Lagunage naturel 2 bassins
Commune d'implantation : LUPERSAT
Lieu dit : Le bourg - RD 688
Capacité Nominale : 120 équivalents habitant soit 7.2 kg/jour de DBO5
Date de mise en service : 2002

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
10/09/2008	140	15	50	30.1	60.4	52	47.9	CHAUD
12/08/2010	283	11	13	12	51	59	39	CHAUD
17/04/2012	328	8	40	39	31	38	40	FROID

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 0.48)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Le fonctionnement global de la station est bon.
Un léger cône de sédimentation s'est formé en entrée du premier bassin et doit être enlevé. Les berges sont dégradées par les ragondins qu'il faut piéger en permanence.
Le second bassin est en bon état structurel. De nombreux canards sont observés, ce qui limite la propagation des lentilles d'eau.
Le rejet est de bonne qualité. Le milieu récepteur n'est pas impacté.
Envisager la réalisation d'une étude bathymétrique.

● **Station d'épuration de Mainsat**

Type : Boues activées - Aération prolongée
Commune d'implantation : MAINSAT
Lieu dit : Route de la Chirade
Capacité Nominale : 400 équivalents habitant soit 24 kg/jour de DBO5
Date de mise en service : janv-79

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
05/04/2005	65	16	95	86.1	94.1	91	21.8	PLUIE
21/05/2008	120	93	98.4	91.1	93.5	92.6	36.7	HUMIDE
23/08/2010	68	29	91	80	92	85	6	SEC
26/03/2012	77	25	96	87	92	97	82	SEC
24/09/2014	142	9	0	0	39	0	0	SEC
07/06/2016	235	18	67.7	0	0	46.9	0	PLUIE
27/11/2018	107	59	90	65	19	85	89	SEC
20/08/2020	91	75	98	91	98	95	76	BEAU
17/05/2022	66.7	65	98	93	96	84	48	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 1.7 (théorique : 2.32)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'exploitation de la station s'est améliorée en fin d'année.

Extractions de boues réalisées régulièrement au mieux des capacités de séchage. Toutefois, le volume extrait est insuffisant.

Suspicion de boues filamenteuses à l'origine de difficultés de séchage.

Remise en service du silo épaisseur. Vannes neuves et fonctionnelles.

Moussage régulier en surface du clarificateur. Clifford dégradé à changer.

Le rejet est conforme lors du bilan et les tests colorimétriques satisfaisants.

• Station d'épuration de Merinchal

Type : Lagunage naturel 3 bassins

Commune d'implantation : MERINCHAL

Lieu dit : Le bourg

Capacité Nominale : 700 équivalents habitant soit 37.8 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 1987

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
08/11/2005								HUMIDE
12/12/2006	26	15	84	76	79	64	74	HUMIDE
05/06/2007	49	11	60	22	34	45	0	PLUIE
30/06/2009	14	10	94	74	63	92	81	SEC
14/09/2011	9	8	91	77	87	84	68	
26/08/2013	9	7	88	62	68	63		
20/08/2014	11	5	91	64	76	77		BEAU
15/07/2015	5	6	96	84	98	90	65	CHAUD
18/09/2017	15	7	87	76	90	93	81	BEAU
09/09/2019	9	10						BEAU
06/12/2021	Débit non mesurable (en charge)							

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non connu. (théorique : 2.41)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

La station fait l'objet d'une exploitation et d'un entretien satisfaisant.

L'état structurel de la station est convenable. On note l'absence de prétraitement, notamment de dégrilleur, qui permet de retenir les matières solides indésirables. Il a été constaté une présence massive de lingettes.

Le maintien du réseau aérien en amont de la station est à consolider.

Les berges des bassins sont dégradées par les ragondins. Un affaissement a été constaté entre les bassins 2 et 3. Des obstructions des canalisations de transit entre bassin ont été constaté.

La présence de lentilles d'eau en surface des bassins pénalise l'oxygénation du milieu.

La capacité épuratrice de la station est satisfaisante.

Le milieu récepteur n'était pas impacté visuellement.

• Station d'épuration de Peyrat La Nonière

Type : Boues activées - Aération prolongée

Commune d'implantation : PEYRAT LA NONIERE

Lieu dit : Le bourg

Capacité Nominale : 300 équivalents habitant soit 18 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 1979

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
08/10/2007	62	17	97	89	92	96	16	BEAU
07/07/2009	188	36						PLUIE
17/08/2011	56	12	86	59	33	89	31	BEAU
22/05/2013	98	2	62	13	0	71	31	PLUIE
24/06/2015	80	34	98	86	95	97	27	BEAU
22/03/2017	198	54	97	91	99	93	52	PLUIE
22/10/2019	422	24	78	40	40	76		PLUIE
19/05/2021	100	4	82	38	77	91		PLUIE

Accusé de réception en préfecture
032-200667509-20231016-2023_134-DE
Date de transmission : 16/10/2023
Date de réception en préfecture : 18/10/2023

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :

2 kg/semaine = **0,15 Tonnes de matières sèches**

(théorique : 1.73)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Exploitation et entretien régulier.

Extraction possible dès 2013 suite à la réhabilitation du silo.

Des départs de boues sont constatés lors d'épisodes pluvieux - Milieu récepteur impacté.

Présence d'une fuite sur le déversoir d'orage.

Relancer l'étude diagnostic du réseau.

● **Station d'épuration de Reterre**

Type : Filtre planté de roseaux

Commune d'implantation : RETERRE

Lieu dit : Rue Jean-Charles Varennes

Capacité Nominale : 95 équivalents habitant soit 5.7 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 2017

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :

Non connu.

(théorique : 0.36)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Exploitation et entretien satisfaisant.

La répartition des eaux sur le 1er étage est moyenne.

Le rejet est de bonne qualité et le milieu récepteur est en bon état.

● **Station d'épuration de Rougnat**

Type : Lagunage naturel 2 bassins

Commune d'implantation : ROUGNAT

Lieu dit : Route du Moulin Neuf

Capacité Nominale : 150 équivalents habitant soit 9 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : déc-07

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
26/08/2009	329	15	51	61	87	60	0	PLUIE
22/08/2011	70	21	PAS DE REJET					HUMIDE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :

Non connu.

(théorique : 0.76)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

L'entretien du site et l'exploitation sont satisfaisants.

La quantité de MES était importante lors de la visite avec analyses.

● **Station d'épuration de Saint Domet**

Type : Lagunage naturel 2 bassins + Filtre planté horizontal en sortie

Commune d'implantation : SAINT DOMET

Lieu dit : La Charrière Noire

Capacité Nominale : 95 équivalents habitant soit 5.7 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : nov-15

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches :

Non connu.

(théorique : 0.32)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Entretien régulier.

Les bassins sont couverts de lentilles une bonne partie de l'année. Leur niveau est bas par rapport au nominal durant la période estivale.

Réguler la population de ragondins.

Développement inégale des roseaux sur le filtre.

Le canal venturi doit être nettoyé régulièrement. Un curage de la noue végétalisée doit être fait pour favoriser le bon écoulement du rejet.

Le rejet est de bonne qualité et répond aux exigences réglementaires.

● Station d'épuration de Fourneaux

Type : Lit Bactérien - Faible Charge

Commune d'implantation : SAINT MEDARD LA ROCHETTE

Lieu dit : Fourneaux

Capacité Nominale : 50 équivalents habitant soit 3 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 1980

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
09/08/2011	18	13				33	0	

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 0 (théorique : 0.12)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

La station fait l'objet d'une exploitation et d'un entretien à améliorer.

Son état structurel est mauvais. Les ouvrages sont très vétustes. Le lit bactérien manque de pouzzolane et les grilles de répartition béton sont cassées. L'ensemencement est faible. Les réparations ne sont toujours pas effectuées.

Concernant la capacité épuratrice de la station, l'analyse effectuée en sortie a néanmoins révélé un rejet conforme aux normes en vigueur. Il n'y a pas d'impacte visible sur le fossé récepteur en raison du très faible débit.

Concernant la sécurité du site et des équipements, aucune observation particulière n'est à émettre, à part la mise en place d'une grille de protection les ouvrages en sortie de station.

● Station d'épuration de Sannat

Type : Boues activées - Aération prolongée

Commune d'implantation : SANNAT

Lieu dit : Le bourg

Capacité Nominale : 290 équivalents habitant soit 17.4 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : déc-79

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
14/11/2006	32	13	96	89	91	78	100	BEAU
23/11/2007	54	13	96.9	83.9	78	96.7	28.1	BEAU
09/09/2009	48	61	99	92	97	95	60	BEAU
26/08/2011	151	5	36	45	81	0	53	PLUIE
15/05/2013	105	5	84	62	91	89	4	PLUIE
06/07/2015	16	7	94	86	81	64	50	CHAUD
29/03/2017	68	14	96	85	98	94	41	BEAU
23/10/2019	909	14	50	30	33	52	0	PLUIE
26/07/2021	45	29	97	93	98	92	64	BEAU

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : 2.72 (théorique : 0.98)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Station sous le coup d'un rapport de manquement administratif en 2021. Une remise à niveau de la station et de son exploitation notamment de sa filière boues était demandée ainsi qu'une amélioration du nettoyage des ouvrages d'ici janvier 2022. Les objectifs ont été atteints.

Entretien et exploitation satisfaisants.

Réhabilitation complète de la filière boues et bon fonctionnement.

Nette amélioration de l'exploitation à partir de septembre.

Le rejet est conforme à la réglementation.

● Station d'épuration de Sermur

Type : Filtre à sable enterré

Commune d'implantation : SERMUR

Lieu dit : Le bourg

Capacité Nominale : 60 équivalents habitant soit 3.6 kg/jour de DBO5

Date de mise en service : 2003

Résultats des derniers bilans 24 heures dont celui en cours de validité :

Date	Charges en % du nominal		Rendement en %					METEO
	Hydraulique	Organique	DBO5	DCO	MES	NTK	PT	
13/09/2010	22	5						CHAUD
23/04/2012	11	3				94		HUMIDE

Boues produites durant l'exercice en tonne de matières sèches : Non Connus (théorique : 0.20)

Extrait du rapport annuel du SATESE 23

Ce site est difficile d'accès et ne permet pas à un camion hydrocureur de pouvoir accéder à la station. La création d'une voie d'accès est conseillée.

Entretien et exploitation satisfaisants.

La fosse toutes eaux doit être vidangée et le préfiltre (saturé) nettoyé.

La chasse pendulaire fuit et n'est toujours pas réparée. Les filtres à sables ne semblent pas colmatés.

Le rejet est de faible débit en continue mais de bonne qualité. Le milieu récepteur est en bon état.

1-8. Glossaire

EH Equivalent habitant

DBO5 Demande biologique en oxygène durant 5 jours.

DCO Demande chimique en oxygène

MES Matières en suspension

NKj Azote Kjeldhal

NGL Azote global

2- Tarification et recettes du service

2-1. Méthode de tarification

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Les tarifs sont votés par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs appliqués pour l'exercice 2021 sont les suivantes :

- Délibération n°2020-185 du 16 décembre 2020 pour les tarifs de la redevance, part fixe et part variable, applicables du 1er janvier au 31 décembre 2021.
- Délibération n°2019-115 en date du 19 juin 2019 pour le montant de la participation aux frais de branchement.

Les autres taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

2-2 Prix de l'assainissement collectif

► Le prix du service comprend, pour l'essentiel des services :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable proportionnelle à la consommation en eau potable : prix au m³
- Une participation aux frais de branchement.

► En outre, la facture comprend également une part destinée à l'agence de l'eau.

Il s'agit de la redevance de modernisation des réseaux de collecte. Elle est applicable à l'ensemble du territoire Communautaire mais diffère selon les communes.

Son montant, en € par m³, est déterminé chaque année par l'agence de l'eau.

► Montant (tarif en cours de lissage (durée : 6 ans / fin : 2024))

		• Abonnement en € :	• Consommation en € :
		Tarif	< = 120 m ³
Service principal		108.76	1.7662
Autres services	Basville	95.04	0.9511
	Chénérailles	93.15	1.2544
	Lavaveix les mines	106.54	1.3416
	Mérinchal	91.26	1.2165
	Peyrat la Nonière	81.09	1.2895
	Saint Domet	95.13	1.4271
	Saint Médard la Rochette	102.63	0.9511
	Sermur	97.08	1.5237

- Participation aux frais de branchement (uniquement service principal)

	1er semestre	2ème semestre
Réseau neuf	800*	800*
Réseau existant	1200*	1200*

* Le montant facturé est égal au montant des travaux spécifiques au branchement, subventions éventuelles déduites, auquel s'ajoute une participation pour frais administratifs. Les montants indiqués correspondent aux montants maximums exigibles. La formule exacte de calcul est définie par les délibérations précitées.

- Redevance de modernisation des réseaux de collecte

Tarif 2020 : 0,150 € par m³

Tarif 2021 : 0,150 € par m³

Tarif 2022 : 0,150 € par m³

- TVA Sans objet

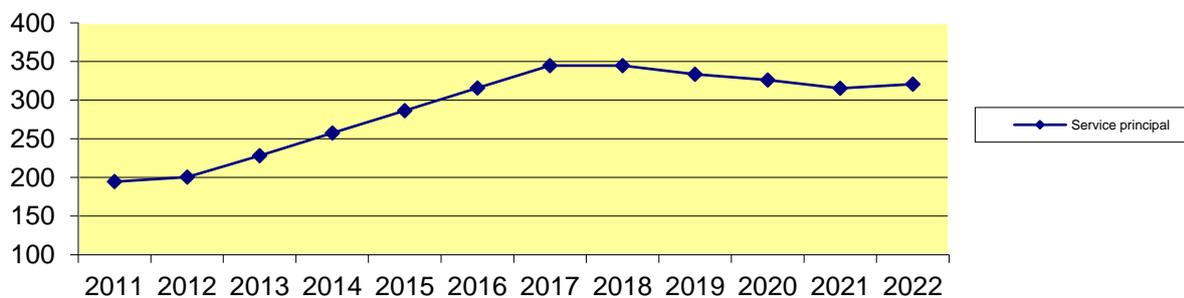
Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-134-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023

2-3. Evolution

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du montant de la facture type (120 m3 d'eau consommée dans l'année) hors TVA et redevances des autres organismes.

Service principal	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part fixe	39.37	40.69	57.08	64.35	71.6	78.9	86.17	86.17	90.46	95.79	100.12	108.8
Part variable	1.293	1.333	1.427	1.609	1.791	1.973	2.154	2.154	2.025	1.921	1.794	1.766
Montant de la facture type en €	195	201	228	257	287	316	345	345	333	326	315	321
Prix de l'assainissement	1.62	1.67	1.90	2.15	2.39	2.63	2.87	2.87	2.78	2.72	2.63	2.67

Evolution de la facture type à 120 m3



3- Indicateurs de performance du service

La méthodologie d'évaluation et la définition des indicateurs de performance des services publics d'eau potable et d'assainissement sont données par l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services.

3-1. Indicateurs d'ordre général

► Abonnés domestiques et assimilés

Communes	
Auzances	652.1
Basville	36
Bellegarde en Marche	216
Champagnat	47.8
Chard	13
Chénérailles	377
Dontreix	37.4
Fontanières	84.3
Lavaveix les Mines	426.5
Les Mars	28.9
Lupersat	33.1
Mainsat	114.9
Mérinchal	150
Peyrat la Nonière	98.26
Rougnat	44.2
Saint Domet	26.4
Saint Medard la Rochette	8.8
Sannat	69
Sermur	28.6
TOTAL	2492.26

► Taux moyen de renouvellement des réseaux (hors création) (pluviales déduit)

Communes	Linéaires de réseaux renouvelés					Linéaire total en m	Taux moyen
	2018	2019	2020	2021	2022		
Auzances	580	0	0	0	0	12410	0.93%
Basville	0	0	0	0	0	1500	0.00%
Bellegarde en Marche	0	36	0	0	0	5760	0.13%
Champagnat	0	0	0	0	0	2400	0.00%
Chard	0	0	0	0	0	540	0.00%
Chénérailles	0	0	0	0	0	8310	0.00%
Dontreix	0	0	0	0	0	1650	0.00%
Fontanières	0	0	0	0	0	2500	0.00%
Lavaveix les Mines	0	0	0	0	0	13120	0.00%
Les Mars	0	0	0	0	0	720	0.00%
Lupersat	0	0	0	0	0	1520	0.00%
Mainsat	0	0	0	0	0	1690	0.00%
Mérinchal	0	10	0	0	450	2900	3.17%
Peyrat la Nonière	0	0	0	0	0	5040	0.00%
Rougnat	0	419	0	0	0	2500	3.35%
Saint Domet	0	0	0	0	0	970	0.00%
Saint Medard la Rochette	0	0	0	0	0	2120	0.00%
Sannat	0	0	0	0	0	1140	0.00%
Sermur	0	0	0	0	0	340	0.00%
TOTAL	580	465	0	0	450	67130	0.45%

soit : 225 années

► Durée d'extinction de la dette de la collectivité 2022

● Encours total de la dette au 31 décembre 2022 :		1 716 107 €	
● Epargne Brute annuelle : $EB = (a) - (c - b + d - e)$		170 128 €	
● Recettes réelles d'exploitation du service :	a	453 691 €	(art 13, 70 et 74)
● Participation "eaux pluviales"	b	2 629 €	(art 75 pour partie)
● Dépenses réelles d'exploitation du service :	c	266 768 €	(art 11, 12, 14, 65)
● Intérêts des emprunts payés	d	24 250 €	(art 66)
● Capital d'emprunt remboursé :		109 404 €	
● Intérêts au titre des eaux pluviales :	e	4 826 €	
● Capital au titre des eaux pluviales :		18 147 €	

La durée d'extinction de la dette est de :

10.09 années

L'arrêté fixant les indicateurs de performance est relativement imprécis sur la définition de l'épargne brute. Son calcul a été modifié afin que l'épargne brute corresponde à ce que dégage la section de fonctionnement en capacité d'investissement. En conséquence elle est égale aux recettes réelles de fonctionnement du service (vente de produits et assimilés) moins les dépenses réelles de fonctionnement, (charges à caractères générales, charges de personnel, intérêts d'emprunt pour l'essentiel).

En effet, la durée d'extinction de la dette vise à déterminer le nombre d'années nécessaire au service pour rembourser le capital d'emprunt restant dû au 31 décembre s'il affectait l'ensemble de ses disponibilités financières propres au remboursement de la dette. Afin que le résultat ne soit pas faussé, la subvention d'équilibre ainsi que la contribution eaux pluviales sont déduites des recettes ainsi que la part de la dette affectée aux eaux pluviales. Par contre, la participation eaux pluviales, elle, est maintenue dans le calcul. Celle-ci remboursant des dépenses de fonctionnement supportées par le budget annexe assainissement pour le compte du budget principal puis des communes.

Attention ce nouveau calcul démarre à compter du RPQS 2014 - Ne pas comparer avec les années antérieures.

IMPORTANT : la participation Eaux Pluviales n'a pas été versée pour les exercices 2018 à 2022 donc non déduite

► Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Les données nécessaires au calcul de cet indicateur ne sont que partiellement disponibles auprès du service puisque la facturation est effectuée par un prestataire extérieur.

Le taux d'impayés est estimé à 7 %.

► Taux de réclamations.

Le service n'a pas enregistré de réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation.

3-2. Indicateurs spécifiques à la collecte

► Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors que la voie publique par laquelle il a accès à son immeuble est desservie, directement ou par l'intermédiaire d'une voie privée.

Cet indicateur concerne la desserte des zones placées en assainissement collectif par les études de zonage. **Les données suite à la fusion n'ont pas été mises à jour - cette indicateur n'est donc pas complété pour les derniers exercices.**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de desserte	85%	85%	90%	90%	90%	90%	90%	94%					

► **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.**

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

	Condition satisfaite	
	Oui/Non	Points
• Absence de plans des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet ;	Non	0
• Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement ;	Oui	10
• Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	Oui	5
⇒ L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
• Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R.554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	Oui	10
• Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	50%	5
⇒ La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.		
• L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	Non (22/69,5 km)	10
• Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	Non	5
⇒ Un total de 40 points minimum est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. Ils doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
• Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	Non	10
• Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	Non	5
• localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...)	Non	10
• existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	Non	10
• le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	Non	10
• l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)	Non	10

• Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les répartitions ou travaux effectués à leur suite.	Non	10
• Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	Non	10
TOTAL	30	120

► Conformité de la collecte des effluents

- Obligation d'équiper les agglomérations générant une charge brute organique supérieure à 120 kg de DBO5/j d'un réseau de collecte.

CONFORME pour l'ensemble du territoire.

- Autosurveillance des réseaux de collecte..

CONFORME pour l'ensemble du territoire - Obligations limitées.

► Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Aucune demande d'indemnisation présentée par des tiers pour débordement et/ou inondation au cours de l'exercice. Soit un taux de 0,0/1000 habitants

Attention : 3 points de débordement réguliers connus : rte de Montluçon et rte de la courtine à Auzances et rue du Patural Blanc à Lavaveix les Mines.



Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.
6 points

► Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.

	Condition satisfaite	
	Oui/Non	Points
A		
• Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels au milieu récepteurs ;	Oui	20
• Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet ;	Non	10
• Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement ;	Non	20
• Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes.	Non	30
• Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes.	Non	10
• Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur ;	Non	10
B		
• Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :		
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	Non	10
C		
• Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	Non	10
TOTAL	20	120

Accusé de réception en préfecture
023-20067593-20231010-2023-184-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023

3-3. indicateurs spécifique à l'épuration.

► Conformité des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Une filière est dite "conforme" lorsqu'elle respecte les prescriptions définies en application des articles R. 2224-6 à R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales soit :

- A- Obligation de traitement lorsque l'agglomération est équipée d'un réseau de collecte des eaux usées.
- B- Respect des objectifs de traitement fixés par l'arrêté du 21 juillet 2015 ou d'autorisation
- C- Respect des objectifs :
 - C1- du décret n° 91-1283
 - C2- du SDAGE
 - C3- du SAGE
- D- Rejet de boues dans le milieu aquatique

Le tableau suivant présente l'état de conformité aux rubriques précitées hors C2 et C3.

Ouvrages d'épuration.	A	B	Paramètre(s) NC	C1	D	Commentaires**
Auzances - bourg	CO	NC	DBO-DCO-NO-Pt	CO	CO	
Auzances - sarcelles	CO	SO		CO	CO	
Basville	CO	SO		CO	CO	
Bellegarde - bourg	CO	NC	DBO-DCO	CO	NC	Moyen
Champagnat - bourg	CO	CO		CO	NC	Faible
Chard - bourg	CO	SO		CO	CO	
Chénérailles	CO	CO		CO	NC	Faible
Dontreix - bourg	CO	SO		CO	CO	
Fontanières - bourg	CO	CO		CO	CO	
Lavaveix les Mines	CO	CO		CO	CO	
Les Mars - bourg	CO	SO		CO	CO	
Lupersat - bourg	CO	SO		CO	CO	
Mainsat - bourg	CO	CO		CO	NC	Moyen
Mérinchal	CO	CO		CO	CO	
Peyrat la Nonière	CO	NC	DCO	CO	NC	Important
Rougnat - bourg	CO	SO		CO	CO	
Saint Domet	CO	SO		CO	CO	
Saint Médard la Rochette	CO	SO		CO	CO	
Sannat - bourg	CO	CO		CO	NC	Faible
Sermur	CO	SO		CO	CO	

CO : CONFORME
 NC : NON CONFORME
 SO : SANS OBJET
 (pas de bilan récent)

* les paramètres considérés sont :
 DBO5, DCO et MES

Sauf pour les lagunes où seul la
 DCO compte et Auzances qui
 comprend en plus NO3 et PT.

** rubrique D

Les ouvrages d'épuration du service ne sont pas concernés par les objectifs du SDAGE à l'exception des lagunages naturels pour lesquels un curage des bassins est préconisé tous les huit ans.

► Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Ouvrages d'épuration.	Conformité de la Filière	Taux
Auzances - bourg	CONFORME	100%
Auzances - sarcelles	Sans Objet	
Basville	Sans Objet	
Bellegarde - bourg	CONFORME	100%
Champagnat - bourg	CONFORME	100%
Chard - bourg	Sans Objet	
Chénérailles	CONFORME	100%
Dontreix - bourg	Sans Objet	
Fontanières - bourg	Sans Objet	
Lavaveix les mines	Sans Objet	
Les Mars - bourg	Sans Objet	

Lupersat - bourg	Sans Objet	
Mainsat - bourg	CONFORME	100%
Mérinchal	Sans Objet	
Peyrat la Nonière	CONFORME	100%
Rougnat - bourg	Sans Objet	
Saint Domet	Sans Objet	
Saint Médard	Sans Objet	
Sannat - bourg	CONFORME	100%
Sermur	Sans Objet	

Les boues issues des ouvrages d'épuration de type boues activées du service sont soit renvoyées en centre de compostage (boues sèches) soit acheminées en station d'épuration (boues liquides) depuis les mesures COVID.

4- Financement des investissements du service

4-1.Compte administratif

Seul les chapitres concernés au cours de l'exercice sont mentionnés dans les tableaux ci-dessous.

EXPLOITATION	Dépenses		
	Chap.	Libellé	Crédits employés
	011	Charges à caractère général	142 420.64
	012	Charges de personnel	124 345.00
	65	Autres charges de gestion courante	2.51
	Total des dépenses de gestion courante (011+012)		266 768.15
	66	Charges financières	18 999.45
	67	Charges exceptionnelles	2 607.02
	Total des dépenses réelles d'exploitation (011+012+66)		288 374.62
	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	159 753.67
TOTAL		448 128.29	
Recettes			
Chap.	Libellé	Crédits employés	
13	Atténuation de charges	3 510.95	
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	444 606.12	
74	Subventions et participations des collectivités	5 574.40	
75	Autres produits de gestion courante	2 628.76	
Total des recettes de gestion courante (70+75)		456 320.23	
77	Produits exceptionnels	0.00	
Total des recettes réelles d'exploitation (70+75+77)		456 320.23	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	29 563.00	
TOTAL		485 883.23	

(participation contribution eaux pluviales)

(subvention d'équilibre + divers)

INVESTISSEMENT	Dépenses		
	Chap.	Libellé	Crédits employés
	20 à 23	Total des opérations d'équipement	231 454.43
	16	Emprunts et dettes assimilées	109 404.12
	Total des dépenses réelles d'investissement		340 858.55
	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	29 563.00
	041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL		370 421.55
	Recettes		
	Chap.	Libellé	Crédits employés
13	Subventions d'investissement	79 092.35	
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000.00	
Total des recettes d'équipement (13+16)		219 092.35	
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	29 041.97	
106	Réserves	0.00	
Total des recettes réelles d'investissement (13+16+10+106)		248 134.32	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	159 753.67	
041	Opérations patrimoniales	0.00	
TOTAL		407 887.99	

4-2. Investissements réalisés (hors RAR)

Opération n°	Libellé	Montant des investissements
101	Etudes et diagnostic	0.00
102	Réseaux séparatifs	220 570.61
103	Réseaux unitaires	0.00
104	Traitement	8 981.70
107	Matériel et services général	0.00
12	Etudes et diagnostic	0.00
13	Divers R & T	1 902.12
TOTAL		231 454.43

Divers travaux (DETR) + Moe Prioritaire

Tondeuse 4 x 4

Fontanières & Sannat

Accusé de réception en préfecture
2023-200067593-20231010-2023-134-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception en préfecture : 16/10/2023

Les opérations dont le n° est inférieur à 100 sont les opérations antérieurs à la fusion est en cours de solde.

4-3. Programme pluriannuel de travaux. (RAR Inclus)

A ce jour la collectivité n'a pas validé de plan pluriannuel d'investissement.

La liste ci-dessous reprend l'ensemble des travaux inscrits au budget 2022. Il s'agit d'ouverture de crédits. La réalisation de ces opérations est soumise à l'obtention de subventions, l'obtention de la maîtrise foncière ou à une décision de poursuivre de l'assemblée délibérante.

Opération		Crédits ouverts	
n°	Libellé		
13	Divers réseaux et traitement	0.00	
101	Etudes et diagnostic	41 355.00	<i>Llm-Pln-Chp-Auz-Mai</i>
102	Réseau Séparatif	581 159.76	<i>Mer-Auz-Bel-Che-Mai-Div</i>
103	Réseau Unitaire	10 403.00	<i>Provision</i>
104	Traitement	68 406.00	<i>Auz-Bel-Che-Mai(Moe)</i>
105	Création/extension de réseaux	306 198.00	<i>Don</i>
106	Création traitement	0.00	
107	Matériel & service général	0.00	<i>Provision</i>
TOTAL		1 007 521.76	

5- Actions de solidarité et de coopération décentralisée

5-1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montants des abandons de créance	0	0	0	0	0	0
Montants des versements à un fonds de solidarité	0	0	0	0	0	0

5-2. Action de coopération décentralisée

Sans objet.

6- Assainissement Non Collectif (hors SIAEPA)

6-1. Caractéristiques du service

► Gestion

Territoire communautaire hors SIAEPA

Le service est assuré par le personnel communautaire. Gestion directe.

Les communes concernées sont :

Arfeuille Chatain	Chénérailles	Le Chauchet	Puy-Malsignat	Saint Silvain Bellegarde
Auzances	Dontreix	Le Compas	Reterre	Sannat
Bellegarde en Marche		Les Mars	Rougnat	Sermur
Bosroger	Fontanières	Lioux les Monges	Saint-Chabrais	
Brousse	Issoudun-Letrieix	Lupersat	Saint-Dizier-la-Tour	
Bussière Nouvelle	La Chaussade	Mainsat	Saint Domet	
Champagnat	La Serre Bussière Vieille		Saint-Médard-la-Rochette	
Chard	Lavaveix-les-Mines	Mautès	Saint-Pardoux-les-Cardes	
Charron	Le Chatelard	Peyrat-la-Nonière	Saint Priest	

Territoire dépendant du SIAEPA

La compétence est exercée par le SIAEPA de la région de Crocq. **Ce territoire n'est pas concerné par le présent rapport.**

► Nombre d'installations

Calculée suivant les données INSEE (Nombre de résidences hors vacantes, assainissement collectif déduit)

	TOTAL	Collectif	ANC
Logement	9049	2347	6702
R1	5248	1361	3887
R2	2346	608	1738
Vacant	1451	376	1075
Maison	8484	2200	6284
Appart.	469	122	347
Nombre d'installations			5276

En marron : calcul

R1 : résidence principale

R2 : résidences secondaires

(total de maisons - taux de vacant)

► Population desservie

Densité intercommunale hors SIAEPA (nombre d'habitant par logement) : **2.06**

Soit une population concernée estimée à : **10 869** dont permanente : **8 007**

Soit une population majorée* estimée à : **9 249**

* population + 1 habitant par résidence secondaire et par place de caravane destinée à l'accueil des gens du voyage.

► Prestations exécutées

Le service assurait pour l'exercice 2022 :

- L'examen préalable de la conception (C1) ;
- La vérification de l'exécution (C2) ;
- L'émission d'avis sur certificat d'urbanisme.
- Les diagnostics dans le cadre des ventes.
- Les contrôles de fonctionnement (C3) - Reprise des contrôles en fin d'année

N'était pas assuré :

- Les compétences optionnelles (entretien, réhabilitation...)

6-2. Tarification du service

Les tarifs en vigueur en 2022 étaient :

C1 : 150 € C2 : 100 € C3 : 95.00 € (150 € en cas de vente)

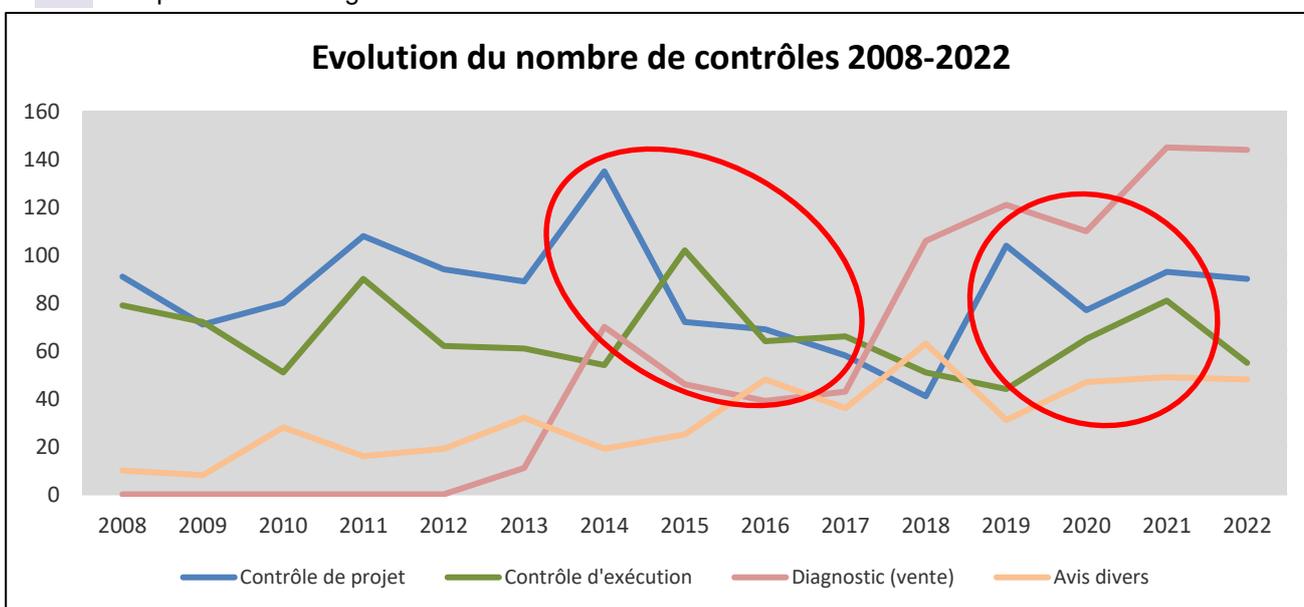
Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-134-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023

6-3. Contrôles réalisés

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
C1	CC Ché								36	25	33	50	47	34	82	307
	CCAB	36	38	38	49	50	55	93	55	46	47	58	47	55	53	720
		36	38	38	49	50	55	93	91	71	80	108	94	89	135	1027
C2									27	24	24	37	27	30	13	182
		5	26	25	22	34	38	48	52	48	27	53	35	31	41	485
		5	26	25	22	34	38	48	79	72	51	90	62	61	54	667
C0																0
	Vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	70	81
		0	0	11	70	81										
C0									1	1	37	723	544	15	37	1358
	Diag														410	410
									1	1	37	723	544	15	447	1768
C3																0
															20	20
									0	0	0	0	0	0	20	20
Avis divers		2	9	13	50	48	71	16	10	8	28	16	19	32	19	341

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022							
C1		36	32	23												398
		36	37	35												828
		72	69	58	41	104	77	93	90	0	0	0	0	0	0	1631
C2		69	39	33												323
		33	25	33												576
		102	64	66	51	44	65	81	55	0	0	0	0	0	0	1195
C0				27												27
	Vente	46	39	16												182
		46	39	43	106	121	110	145	144							835
C0		129	150	6												1643
	Diag	1138	491	205												2244
		1267	641	211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3887
C3				56												56
		50	28	6												104
		50	28	62	252	536	78	87	497							1610
Avis divers		25	48	36	63	31	47	49	48							688

Répartition des diagnostics non faite



Les deux cercles rouges correspondent aux deux campagnes de réhabilitation. On constate deux pics (conception/réalisation) pour ces deux campagnes. A noter un écart conséquent entre l'évolution des contrôles dans le cadre de vente et l'exécution de travaux.

- ▶ Environ 23% des installations ont fait l'objet d'un contrôle de bonne exécution
Soit environ 1% par an.
- ▶ 552 installations ont plus de 10 ans (dont l'exécution a été contrôlée)
- ▶ 667 installations ont plus de 8 ans (dont l'exécution a été contrôlée)
- ▶ Nombre de réclamations enregistrées en 2022 (installations contrôlées présentant un défaut de fonctionnement) :
1 identités (dont 1 avec dysfonctionnement majeure) et 1 ayant fait l'objet d'une réclamation.

6-4. Indicateurs de performance

- ▶ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

A	Condition satisfaite	
	Oui/Non	Points
• Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	Oui	20
• Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif par délibération	Oui	20
• Pour les installations neuves et à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Oui	30
• Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné.	Oui	30
B		
• Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	10
• Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	Non	20
• Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	Non	10
TOTAL	100	140

- ▶ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles définis par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté (contrôle des installations existantes) :

Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (existant et neuf) :	4 621
Nombre total d'installations contrôlées "non conforme" :	3 211
Nombre total d'installations contrôlées "non conforme" avec danger :	1 218
Taux de conformité :	73.64%

2ème année d'exploitation des données issues du logiciel d'exploitation du service - ne pas comparer avec les années antérieures à 2021.

6-5. Compte administratif (détail SPANC)

Seuls les chapitres concernés au cours de l'exercice sont mentionnés dans les tableaux ci-dessous.

EXPLOITATION	Dépenses			
	Chap.	Libellé	Crédits employés	
	011	Charges à caractère général	8 421.94	(prestations + timbres)
	012	Charges de personnel	63 521.40	
	65	Autres charges de gestion courante	1.32	
	Total des dépenses de gestion courante (011+012)		71 944.66	
	66	Charges financières	200.98	
	67	Charges exceptionnelles	0.00	
	Total des dépenses réelles d'exploitation (011+012+66)		72 145.64	
	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	500.00	
TOTAL		72 645.64		
Recettes				
Chap.	Libellé	Crédits employés		
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	106 543.23	(contrôles)	
74	Subventions d'exploitation	7 800.00		
75	Autres produits de gestion courante	2.71		
Total des recettes de gestion courante (70+75)		114 345.94		
77	Produits exceptionnels	0.00	(subventions ANC)	
Total des recettes réelles d'exploitation (70+75+77)		114 345.94		
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00		
TOTAL		114 345.94		

INVESTISSEMENT	Dépenses			
	Chap.	Libellé	Crédits employés	
	20 à 23	Total des opérations d'équipement	0.00	
	16	Emprunts et dettes assimilées	5 000.00	
	Total des dépenses réelles d'investissement		5 000.00	
	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	
	041	Opérations patrimoniales	0.00	
	TOTAL		5 000.00	
	045	Opérations pour compte de tiers	44 383.82	(reversement Sub ANC)
	Recettes			
Chap.	Libellé	Crédits employés		
13	Subventions d'investissement	0.00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00		
Total des recettes d'équipement (13+16)		0.00		
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	1 387.55		
106	Réserves	0.00		
Total des recettes réelles d'investissement (13+16+10+106)		1 387.55		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00		
041	Opérations patrimoniales	0.00		
TOTAL		1 387.55		
045	Opérations pour compte de tiers	44 383.82	(reversement Sub ANC)	

6-6. Investissement(s)

Opération		Compte Administratif	Budget Primitif 2023 -
n°	Libellé	2022 - en €	en €
4	Véhicules	15 681.40	0.00
4	Logiciel professionnel	0.00	0.00
4	Matériels de contrôles	0.00	0.00
TOTAL		15 681.40	0.00

- Réalisés en 2022 :
Achat du second véhicule de service.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-134-DE
Date de télétransmission : 16/10/2023
Date de réception préfecture : 16/10/2023

- ▶ Programmés en 2022 :
Pas d'investissements prévus

6-7. Campagne de réhabilitation

- ▶ 181 installations dont 19 en 2022, ont bénéficié d'une aide financière (Agence de l'eau + 5 % de la com com)
Soit un total de 1 350 145.08 € de travaux dont 567 521.82 € d'aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- ▶ Important : l'opération est achevée.

6-8. Fait(s) marquant(s)

- ▶ Instauration d'une pénalité vente : En cas de non respect de l'obligation de travaux dans le délai d'un an suivant la date de signature de l'acte, l'acquéreur s'expose désormais à une pénalité de 500 €. Il bénéficie toutefois d'un délai complémentaire d'un an entre la notification de la pénalité et sa mise en recouvrement.

Les autres pénalités sont maintenues.

Annexe au présent RPQS : note annuelle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

FIN du rapport 2022